ROLE DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT et SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN REGION DE MOPTI

Nouhoum Coulibaly, Directeur régional hydraulique Mopti
E-mail: drhemopti@yahoo.fr ou espriseaux@yahoo.fr;

Une nouvelle répartition des rôles entre les acteurs.

Cette réorganisation se caractérise par :

- Un recentrage de l'État sur ses fonctions régaliennes et un désengagement des fonctions opérationnelles.
- Le transfert de compétences de maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales.
- Une plus grande implication des usagers notamment dans le paiement des coûts récurrents et l'organisation de la gestion.
- L'exécution des prestations de service liées à la réalisation et à l'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau par le secteur privé.

Répartition des rôles entre les acteurs

Acteurs	Responsabilités
L'État	•Prépare et veille à l'application de la législation. •Définit et veille à l'application des normes de conception, de réalisation et d'exploitation. •Apporte un appui conseil aux collectivités territoriales. •Aide au financement des grands investissements (+ maîtrise d'ouvrage déléguée)
Le Conseil communal	•Assure la maîtrise d'ouvrage •L'élaboration du plan de développement communal d'hydraulique; •Fait gérer les installations; •Veille au bon déroulement du service public de l'eau.
Les usagers	•Peuvent assurer la gestion en s'organisant en Association •Participent à la conception et à la définition des modalités de gestion •Paient le service de l'eau.
Les exploitants	•Assurent un usage rationnel et hygiénique de l'eau. •Assurent la production et la distribution de l'eau. •Assurent le fonctionnement technique et la maintenance des installations. •Assurent la gestion financière du système.
Les opérateurs privés	•Exécutent des prestations de service liées à la réalisation et à l'exploitation des systèmes (études, travaux, réparations, fournitures de pièces, formation...). •Assurent le suivi technique et financier et l'appui/conseil (c.f fiche Suivi/Conseil).

L'appui à la maîtrise d'ouvrage :
1. Le dispositif d'appui

Les services techniques – Directions Régionales de l'Hydraulique (DRH).

- Rôle : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la mise en œuvre des projets d'AEP, et pour assurer l'exploitation correcte des infrastructures.

L'appui à la maîtrise d'ouvrage :
2. Les outils d'aide à la décision.

- **Base de données des points d'eau**

- **CDMT: Cadre de Dépense à moyen Terme**
- **Expérience test en région de Kayes (2008) pour accompagner la planification communale**

- **Plaquette communale**

- **Le Guide méthodologique des projets**

1. SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN RÉGION DE MOPTI

5ème REGION administrative du Mali

SUPERFICIE DE LA REGION 79 017Km2

POPULATION en 2009: 2037330 hts

CERCLES: 8

COMMUNES URBAINES: 05

COMMUNES RURALES: 103

NOMBRE VILLAGES: 2 158

NOMBRE HAMEAUX: 1 229

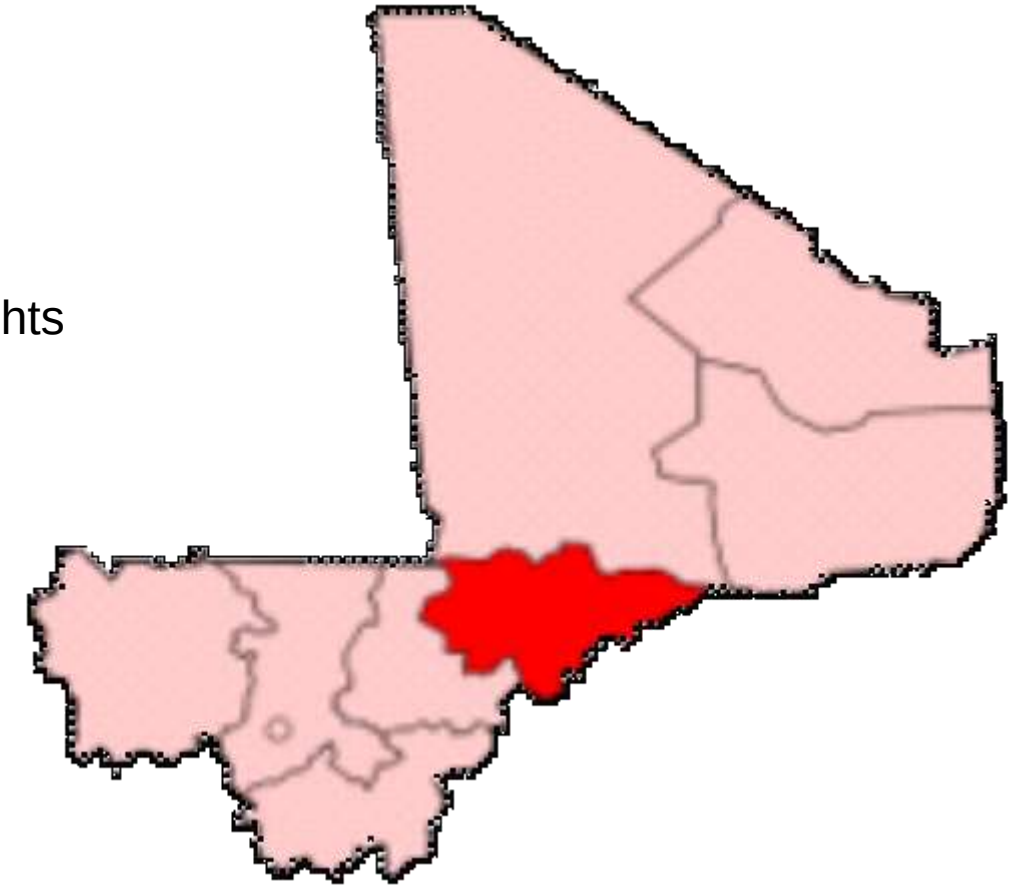

2. ETAT D'APPROVISIONNEMENT EN POTABLE

- 2029 forages positifs sur 2547 forages exécutés soit un taux de réussite de 79 % en 2010;
- 2615 puits modernes dont 422 puits citernes sur lesquels 259 sont permanents et 2193 puits à captage direct dont 1530 sont permanents ;
- 1606 pompes à motricité humaine installées dont 867 sont fonctionnelles ;
- 489 Bornes fontaines.
- 58% de taux de couverture effective des besoins en eau potable des populations et 78% de taux d'équipement.

2. ETAT D'APPROVISIONNEMENT EN POTABLE (SUITE)

- 318 Villages ne disposent d'aucun point d'eau moderne actuellement (soit 15% de l'ensemble des villages) ;
- 45 villages (population estimée à 120 143 habitants)sur les 97 centres ruraux et semi urbains (population estimée à 317 747 habitants) ne sont pas dotés de réseau d'adduction d'eau potable ou sommaire.

2. ETAT D'APPROVISIONNEMENT EN POTABLE (SUITE)

- Les besoins en eau de la région de Mopti se présentent comme suit :
- 318 points d'eau modernes dans les 318 villages sans points d'eau moderne ;
- 756 points d'eau modernes dans 550 villages sous équipés ;
- 358 pompes qui ont plus de 15 ans d'âge sont à réhabiliter ;
- 45 adductions d'eau sommaires à réaliser ;
- 3 adductions d'eau à renforcer.

3. PROJETS/PROGRAMMES

N°	Projets/Programmes	Zone d'intervention et critère d'adhésion	Objectifs
1	Projet d'Hydraulique Villageoise dans le Plateau Dogon Phase II (Cercle de Bandiagara) **(Banque Ouest Africaine de Développement et Rép du Mali). 2007-2012**	- Bandiagara - Adhésion à la demande	100 PM 5 AEP
2	Programme d'Appui Danois Suède au Secteur Eau Potable, Assainissement PROSEA **Roy DANNEMARK, Suède et Rép Mali, 2010-2014**	- Toute la région - Village sélectionné sur la programmation CDMT	14 AES 55 PMH 25 réh. PMH
3	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement de 18 communes de la région de Mopti AFD/Rép.Mali 2010-2012	-18 communes des cercles de Bdgara, Bks, Dtz, Djn, Mti, Kro et Tnk - Programmation communale par priorisation	3 AEP 21 AES 77 PMH 28 SHVA 29 PM 32 réh. De PMH
	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de la Région de Mopti (JICA), 210-2013	- Djenné, Mopti et Tenenkou - Zone menacée par le choléra	-10 AEP -100 PMH

4. QUELQUES ACTEURS NON ETATIQUES

N°	Acteurs non étatiques	Zone d'intervention	Objectifs
1	UNICEF	région	PMH (Village, écoles et centre de santé);
2	**ANICT**	région	-PEM
3	**ONG Protos (GIREDIN)**	Delta	-Mise en œuvre de la GIRE et réalisation de PEM
4	**ONG Action Mopti**	Delta	-PM
5	**Word Vision**	Bankass et Koro	-PM, PM, et AES
6	**CSREF**	Tenenkou, Douentza	-PMH
7	**Association Forage Mali**	Douentza	PMH
8	**Eau Vive**	Bankass	-PMH et PM
9	**GWI- PGIRES**	Bassin du Sourou	-Mise en œuvre de la GIRE
10	**Coopération décentralisée**	Collectivités	-Réalisation de PEM

5. CADRE DE CONCERTATION

- Lors des ateliers de transfert de compétences, le manque de concertation entre les acteurs intervenant dans le secteur est apparu comme une difficulté majeure au développement efficace du service public de l'eau.
- La mise en place d'un cadre de concertation des acteurs de l'eau va permettre une plus grande synergie des actions et une meilleure circulation de l'information entre les partenaires d'une part et entre ces derniers et l'administration d'autre part.
- C'est dans cet esprit qu'a été créé le cadre de concertation des intervenants dans le secteur de l'eau au niveau de la Région de Mopti par décision n° 0518/GRM – CAB-3 du 13 décembre 2006.

Objectifs

- **Objectif général :**
- L'objectif général de cette rencontre est la mise en place d'un cadre dynamique de partage d'informations et d'expériences entre les intervenants dans le secteur de l'eau de la Région.
- **Objectifs spécifiques** :
- Collecter les informations sur les réalisations et les programmations des intervenants dans le secteur de l'eau dans notre Région.
- Présenter les textes d'application du code de l'eau ;
- Diffuser les textes réglementaires qui régissent le secteur ;
- Faire connaître les outils d'aide à la décision de la DNH

Résultats attendus

- Les participants (Autorités, collectivités, services techniques, Projets, ONG, partenaires)sont informés sur les activés des différents intervenants dans le secteur de l’eau ;
- Les participants sont informés sur les textes d’application du code de l’eau ;
- Chaque participant dispose d’un jeu des cinq textes d'application du code de l'eau qui sont présentés lors de la rencontre

CHOIX DU TYPE D'INSTALLATION EN FONCTION DE LA TAILLE DE LA POPULATION

Type d'installation	Taille des centres en habitants							
	Villages/fractions/sites		Centres ruraux		Centres semi-urbains		Centres urbains	
	Moins de 2000		2 000 - 5 000		5 000 - 10 000		Plus de 10 000	
Forage équipé de Pompe à Motricité Humaine (PMH)								
Puits Modernes (PM)								
Système d'Hydraulique Villageoise Amélioré (SHVA)								
Système d'Hydraulique Pastorale Amélioré (SHPA)								
Adduction d'eau sommaire (AdES) basée sur la desserte par Bornes Fontaines								
Adduction d'eau potable (AdEP) basée sur la desserte par Bornes Fontaines et Branchements Particuliers								

MONTANT DES CONTRIBUTIONS EN FONCTION DU TYPE D'OUVRAGE

N°	TYPE DE REALISATION	Participation	Simulation pour une population moyenne par type de centre et d'équipement							
			Population moyenne	Particpation des usagers	Participation de la Commune	Participation totale du centre	A titre comparatif participation des usagers et de la Commune estimée en % de l'investissement		Montant destiné au fonds d'exploitation (F.CFA)	Montant destiné au Fonds de l'Eau (F.CFA)
		Participation par usagers (F.CFA)	Nombre concerné (Usagers)	Participation x Population (F.CFA)	50 % de la particpation des usagers (F.CFA)	Participation des usagers + participation de la commune (F.CFA)	Coût moyen des ouvrages (F.CFA)	%	80 % de la participation totale	20 % de la participation totale
1.	Forage équipé de pompe à moricité humaine (PMH)	300	400	120 000	60 000	**180 000**	8 000 000	2,25	144 000	36 000
2.	Puits moderne (PM)	300	400	120 000	60 000	**180 000**	20 000 000	0,90	144 000	36 000
3.	Système d'Hydraulique Villageoise Amélioré (SHVA) et Système d'Hydraulique Pasotorale Amélioré (SHPA)	400	1 500	600 000	300 000	**900 000**	30 000 000	3,00	720 000	180 000
4.	Adduction d'Eau Sommaire (AdES)	500	4 000	2 000 000	1 000 000	**3 000 000**	100 000 000	3,00	2 400 000	600 000
5.	Adduction d'Eau Potable (AdEP)	500	10 000	5 000 000	2 500 000	**7 500 000**	250 000 000	3,00	6 000 000	1 500 000

Difficultés

Aujourd'hui la principale difficultés de la tenue régulière des cadres de concertation est

- le manque de financement pour la tenue des rencontres que nous voulons semestrielles ou annuelles
- La dilution des cadres de concertations sectorielles dans le Comité Régionale d'Orientation de Concertation et Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).

Conclusion

- La tenue régulière des cadres de concertation constitue un moyen très efficace pour la DRH de jouer son rôle et de maîtriser mieux l'état d'approvisionnement de la région et de mettre à jour la base de données SIGMA.

Merci de votre attention...
... et de votre participation